

B

Le Vingt deux du mois de juillet de l'an mil sept cent
soixant huit est né et le meme jours fut baptisé par
moi pretre soussigné constant joseph limoisin fils
legitime de francois joseph talleur de profession et de
marie jacqueline josephe mayo le parain a ete jacque
francois joseph mayo oncle du baptisé maçon de son
stile jeune demeurant a hequerde, et sa maraine a ete
catherine joseph forteville jeune fille de la paroisse d'halines
lesquels ayant declarés scavoir ecrire ont de ce tous deux
interpellés signés avec moi le present acte le meme
jours mois et an que dessus et le pere ayant
declaré scavoir ecrire a aussi interpellé signé
le dit acte le meme jours

Jacque francois Mayo
catherine joseph forteville
f: j: Limosin l: A: Denielle pretre

le vingt deux du mois de juillet de l'an mil sept cent
soixant huit est né et le meme jours fut baptisé par
moi pretre soussigné constant joseph Limoison fils
legitime de francois joseph talleur de profession , et de
marie jacqueline josephe mayo , le parain a eté jacque
francois joseph mayo oncle du baptisé , maçon de son
stile jeune demeurant a hequerde , et sa maraine a ete
catherine joseph forteville jeune fille de la paroisse d'halines
lesquels ayant declarés scavoir ecrire ont de ce tous deux
interpellés signés avec moi ce present acte le meme
jours mois et an que dessus et le pere ayant
declaré scavoir ecrire a aussi interpellé signé
le dit acte le meme jours

Jacque francois Mayo

catherine joseph forteville

f : j : Limosin

L : A : Denielle pretre